

Envoi : 23/01/2019

Réception par le Préfet : 23/01/2019

Publication : 25/01/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-2-1

Séance du vendredi 18 janvier 2019

PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR LES HABITATIONS DE DEUX PARTICULIERS SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPRT DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS PEC-RHIN A CHALAMPÉ

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » 2012-2017 signée en date du 23 mars 2012,
- VU l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU la convention portant sur le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin sur la période 2015/2017 signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014,

- VU l'avenant n°3 à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 signé le 19 janvier 2018,
- VU la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 – 2023 signée le 2 juillet 2018,
- VU la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 - 2023 signée le 23 juillet 2018,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015 et son avenant n°1 signé en date du 8 février 2018,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut signée en date du 15 juillet 2015,
- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n° 2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation des sommes suivantes :
 - o 9,29 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations –CDC- (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), correspondant à la part départementale du surcoût des travaux par la propriétaire concernée (Madame Christine GOUNAUD) pour l'habitation sise 2 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le PPRT des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé ;
 - o 113,25 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la CDC (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le PPRT des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), afin de permettre la réalisation des travaux par le propriétaire concerné (Monsieur Daniel TOUPIOL) pour l'habitation sise 26 square Turenne à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le PPRT des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé ;

- Précise que ces déconsignations feront l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Mme VALLAT ne participe ni au débat ni au vote en tant que représentante de la M2A au sein de CITIVIA SPL

Adopté à l'unanimité